

Déclaration de PostEurop sur l'ouverture de l'UPU avant le forum de haut niveau de l'UPU le 13 février 2020

UN EXAMEN DÉTAILLÉ EST NÉCESSAIRE AVANT QUE TOUTE MESURE SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT L'OUVERTURE DE L'UPU NE SOIT PRISE

En tant qu'Union restreinte de l'Union postale universelle (UPU), PostEurop, par l'intermédiaire de ses 52 Membres, a toujours été active dans le développement des affaires postales mondiales. PostEurop reconnaît l'importance du maintien de la pertinence de l'UPU et saisit cette occasion pour contribuer aux discussions en cours sur l'engagement du secteur postal élargi.

Avant le forum de haut niveau de l'UPU du 13 février 2020, de nombreux Membres de PostEurop ont répondu au questionnaire de l'UPU «Consultation relative à l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi». Ce questionnaire a soulevé certaines questions critiques et a suscité des inquiétudes majeures. C'est pourquoi les Membres de PostEurop, tirant profit de leur vaste expertise en matière postale, souhaitent attirer **la plus grande attention de toutes les parties prenantes de l'UPU et faire en sorte que ces commentaires soient inclus dans le débat plus large au sein de l'équipe ad hoc de l'UPU sur l'ouverture de l'Union.**

- L'UPU est une organisation intergouvernementale et l'adhésion au sens juridique du terme est limitée aux États souverains. Ce concept semble incontesté et la discussion ne pourrait porter que sur la participation d'autres acteurs à certains services et programmes de l'UPU. Cependant, aucune description claire et détaillée des modèles possibles n'a encore été partagée;
- Le but ultime et les principes d'ouverture ne sont pas clairs et doivent être définis comme base pour des examens plus approfondis sur la participation élargie. Cela pourrait modifier les principes fondamentaux de l'UPU qui régissent l'Union;
- De multiples plateformes de l'UPU pour mobiliser les acteurs du secteur postal élargi sont déjà établies au sein de l'Union. Il existe différentes possibilités pour ces acteurs de participer aux activités de l'UPU: en tant qu'observateurs, en rejoignant des groupes de travail et des organismes financés par les utilisateurs, et en participant au Comité consultatif. Avant de prendre de nouvelles mesures relatives à l'ouverture, la suffisance et l'efficacité des mécanismes existants doivent être analysées et, le cas échéant, améliorées;
- Le type, la portée et le rôle des acteurs du secteur postal élargi susceptibles de participer aux activités de l'UPU à la suite de l'ouverture ne sont pas clairs et doivent être précisément définis;
- Un juste équilibre entre les droits et les obligations est nécessaire pour éviter le «choix à la carte» et les distorsions du marché qui en découlent. Chaque proposition doit être accompagnée d'une analyse coûts-bénéfices;
- Les investissements et contributions déjà réalisés par les opérateurs désignés à l'Union doivent être reconnus tout comme le principe de réciprocité.

En ce qui concerne la portée des questions ouvertes critiques, **les Membres de PostEurop conseillent d'adopter une approche équilibrée et mûrement réfléchie.** Les Membres de PostEurop rappellent qu'il existe déjà plusieurs options pour l'engagement du secteur postal élargi dans les activités de l'UPU.

Afin de faciliter une analyse appropriée comme base pour toute décision future sur la question, les Membres de PostEurop encouragent le **Congrès de l'UPU d'Abidjan à créer une équipe ad hoc pour englober les différents points de vue des parties prenantes de l'UPU, avec une feuille de route et un mandat précis pour mener un travail préparatoire approfondi, définir clairement les objectifs de l'ouverture éventuelle et évaluer soigneusement les modèles possibles et leurs implications.**

Toute autre mesure ne devrait être envisagée que sur la base des résultats obtenus par l'équipe ad hoc susmentionnée.